RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00571
Numéro SIREN : 429 326 614
Nom ou dénomination : FIMAVI

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000252

FIMAVI
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 000 €
La Peyre
15430 PAULHAC
RCS AURILLAC 429 326 614

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2022

.../...

CINQUIEME RÉSOLUTION

Après avoir constaté que les mandats de **BTB AUDIT**, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de **Madame Marie-Pierre BARTHELEMY**, Co-Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- Décide de renouveler le mandat de **BTB AUDIT,** Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028 ;

- Décide de renouveler le mandat de **Madame Marie-Pierre BARTHELEMY,** Co-Commissaire aux Comptes suppléante pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est adoptée à 499 997 **voix.**

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de la société **ACF** de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet du 31 mars 2022, décide de désigner :

la Société **AA ARVERNE AUDIT**
sise 40 Boulevard Pochet Lagaye – 63000 CLERMONT-FERRAND
RCS CLERMONT-FERRAND 809 724 347
Représentée par M. Francois HOSPITAL

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Cette résolution est adoptée à 499 997 **voix.**

.../...

Certifié conforme
Le Président
M. Jean-Christophe VIGOUROUX